



Journal municipal d'avril 2011

« BUDGET - Les omissions de la majorité municipale : chiffres à l'appui ! »

En qualifiant dans sa dernière tribune l'un des membres de notre groupe d'« apprenti économiste », **la majorité municipale se montre toujours autant méprisante**. Au-delà de la polémique dont le maire est l'un des meilleurs spécialistes et bien que nous n'ayons aucune leçon à recevoir de la part d'une majorité UMP seule et unique responsable de la situation budgétaire difficile dans laquelle se trouve notre ville, nous tenons à répondre point par point - dans cette tribune et les prochaines - aux contre-vérités, aux omissions ou même aux mensonges.

Les chiffres de l'autofinancement (épargne) avancés sans modestie par la majorité dans sa dernière tribune sont à mettre perspective des dix dernières années budgétaires. S'il y a bien une augmentation de l'autofinancement de 150 000 € en 2011, **notre capacité d'autofinancement a été quasiment divisée par deux depuis 2002 !**

	Capacité d'autofinancement
en 2002	4 625 624 €
en 2003	5 167 600 €
en 2004	5 467 110 €
en 2005	4 527 016 €
en 2006	3 639 591 €
en 2007	1 886 712 €
en 2008	1 653 703 €
en 2009	2 180 245 €
en 2010	2 484 000 €
en 2011	2 630 000 €

Chaque année, le résultat de la section de fonctionnement du budget - la différence entre les recettes (impôts, taxes, dotations de l'État ...) et les dépenses de fonctionnement (charges de personnels, charges générales : eau, électricité ...) - permet de financer en partie les investissements de la commune. Cette capacité d'autofinancement est nécessaire car elle permet notamment d'éviter le recours massif à l'emprunt tel que l'a fait l'actuelle majorité municipale.

Le maintien d'un haut niveau d'épargne impose une gestion « rigoureuse » des dépenses au plus près des besoins des Franconillois tout en cherchant à mobiliser le maximum de recettes et d'économies. C'est ici le sens de nos propositions depuis toujours et telles que nous les avons formulées lors du débat d'orientations budgétaires : pour une priorité au temps éducatif de 0 à 25 ans (école numérique, plan d'investissement pour les écoles, un véritable service jeunesse ...), pour l'application du quotient familial aux services municipaux (cantine, centres et accueils de loisirs), pour le choix de l'intercommunalité (bientôt imposé par le Préfet), et pour une gestion durable du budget (réduction de la dette).

Retrouvez nos précédentes tribunes publiées dans le journal municipal sur www.franconvillecitoyenne.net.